

a déboursé de plus fortes sommes en vue de faire face au problème du chômage. Un peu plus tard, nous avons eu la session spéciale de septembre au cours de laquelle nous avons voté d'autres crédits considérables pour l'exécution de travaux publics. Et maintenant que le Parlement est régulièrement en session, je désire savoir du ministre des Travaux publics s'il est en mesure de soumettre à l'assentiment de la Chambre le programme qu'il entend suivre en ce qui regarde les travaux publics afin de procurer de quelque manière du travail aux chômeurs?

L'hon. H. A. STEWART: Nous mettrons sérieusement à l'étude les propositions de mon honorable ami. Il faut tenir compte du fait, cependant, qu'il est impossible de prévoir à quels endroits le chômage fera sentir le plus ses effets au temps où les prévisions budgétaires du département sont préparées.

Un MEMBRE: Pas cette année.

L'hon. H. A. STEWART: C'est à voir. Voilà pourquoi il est peut-être préférable de prendre nos dispositions afin de fournir des fonds pour parer aux effets du chômage de manière qu'ils soient disponibles et puissent être déboursés pour faire face aux exigences de la situation qui surgira. Par malheur, le programme des travaux publics exécutés par le département est strictement limité par le chef du crédit affecté à un endroit en particulier; malheureusement aussi, les travaux de cette nature ne procurent pas une aussi large somme de soulagement aux chômeurs que les autres travaux entrepris dans une région pour des motifs d'urgence et avec l'assentiment des municipalités et des provinces; l'exécution de ces travaux, entrepris sous les auspices du pouvoir fédéral, du gouvernement provincial et de la municipalité, comporte le débours de sommes bien plus considérables. La dépense du crédit de 20 millions de dollars, en vertu du régime inauguré l'année dernière, a entraîné le débours de sommes bien plus élevées que ce montant. D'autre part, je le répète, si le ministère des Travaux publics fait lui-même exécuter les travaux il faut s'en tenir strictement au chiffre du crédit voté de sorte qu'il est impossible de procurer tout le soulagement parfois si nécessaire aux chômeurs. Cependant, la proposition de mon honorable ami mérite considération et elle sera mise sérieusement à l'étude.

L'hon. M. LAPOINTE: Je tiens à protester contre l'état de choses que révèlent les chiffres cités par le ministre des Travaux publics. Je ne puis comprendre la politique du Gouvernement qui s'est abstenu de dépenser les sommes votées pour l'exécution des tra-

[M. Heaps.]

vaux publics dans la province de Québec. Je regrette l'absence des ministres, qui représentent la province de Québec dans le cabinet, car je désire appeler tout particulièrement leur attention sur ce fait-ci: En 1930, la somme de \$1,509,695 fut votée pour la construction de certains édifices publics dans la province de Québec; l'on a déboursé un montant de \$561,525, ce qui laisse un reliquat de \$948,170 ou le tiers des crédits votés par le Parlement.

M. POWER: Les deux tiers.

L'hon. M. LAPOINTE: Vous avez raison, les deux tiers. Et si l'on ajoute à ce reliquat des sommes consacrées aux édifices publics, les montants non déboursés en ce qui regarde les ports et les rivières, l'on constate que ces montants sont égaux pour ainsi dire à la somme globale allouée à la province afin de parer aux effets du chômage. Quel but vise-t-on avec une pareille politique? Le Gouvernement nous a convoqués en session spéciale afin de voter des fonds destinés à procurer du travail à la population; cependant, nous constatons que mes honorables amis se sont abstenus de déboursier les crédits qui avaient été votés au cours de la session régulière et qui nous auraient permis d'atteindre le même but. Loin de moi l'idée de faire des comparaisons; je constate, toutefois, qu'en ce qui regarde la province d'Ontario si bien représentée par le ministre des Travaux publics (M. H. A. Stewart), les crédits votés pour l'exécution de travaux publics s'élevaient à la somme de \$2,679,350. Or, ce montant a été déboursé jusqu'au dernier sou pour ainsi dire de sorte que je ne m'explique pas bien l'inégalité du traitement accordé à ces deux provinces. Pour quelle raison n'a-t-on pas dépensé les deniers votés pour la construction de certains édifices publics dans la province de Québec afin d'aider à parer aux effets du chômage?

L'hon. H. A. STEWART: Monsieur le président, je regrette que mon honorable ami ait insinué que ces deux provinces n'ont pas été traitées sur le même pied en ce qui regarde le débours des deniers publics. Je puis lui donner l'assurance que je n'ai jamais eu l'intention d'établir pareille distinction.

L'hon. M. LAPOINTE: C'est fort possible.

L'hon. H. A. STEWART: Sur ce montant non déboursé, je citerai une couple de crédits votés au bénéfice de la province de Québec et qui représentent une somme de plus de \$600,000. L'un de ces crédits concerne un édifice de triage des postes à Montréal. Or, si mon honorable ami veut bien se donner la peine de se référer au budget de 1929, il